



Données nécessaires au calcul des émissions de gaz à effet de serre pour une Entité

Ce document présente les données à entrer pour le calcul de vos émissions de gaz à effet de serre lors de votre adhésion au Pacte National pour la Transition Énergétique en tant qu'entité (entreprise, association ou institution) sur la plateforme « Coach Carbone » :

<https://pacte-coachcarbone.mc/>

Ce bilan carbone a pour but de faire une estimation de vos émissions de gaz à effet de serre afin de vous guider dans vos choix d'actions et vos priorités de mise en œuvre en tant que signataire du Pacte.

Informations générales

- Secteur d'activité – à choisir parmi les propositions du menu déroulant – si vous ne retrouvez pas votre secteur ou avez un doute sur le secteur à choisir, écrivez-nous à l'adresse pnte@gouv.mc
- Nombre d'employés – il s'agit du nombre d'équivalents temps plein travaillant dans votre entité – si vous travaillez à votre compte, indiquez le chiffre 1
- Nombre de membres : chiffre à entrer uniquement si vous êtes une association ou une institution avec des membres
- Nombre de véhicules légers essence ou diesel de l'entité – cela concerne uniquement les véhicules de la flotte de votre entité. Les véhicules légers sont les voitures et les petits utilitaires, si vous n'avez pas de flotte de véhicules, entrez 0.
- Nombre de véhicules légers hybrides ou électriques de l'entité
- Nombre de véhicules spéciaux – cela concerne tous les véhicules de votre flotte (ex : poids lourds, engins de chantier) hors véhicules légers
- Nombre de 2 roues essence ou diesel
- Nombre de 2 roues hybrides ou électriques

Mobilité

La mobilité, c'est-à-dire le secteur des transports, contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Il représente plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Monaco. Choisir des moyens de transport propres, c'est préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Remplacer un véhicule avec un moteur essence ou diesel par un véhicule électrique permet de diminuer de 94% les émissions de gaz à effet de serre !



Déplacements domicile-travail :

Combien de jours en moyenne vos employés télétravaillent-ils par semaine ? Entrer un chiffre entre 1 et 5

Vos employés pratiquent-ils le covoiturage régulièrement ? Oui / Non

Si oui, connaissez-vous la part ou le nombre d'employés qui pratiquent le covoiturage régulièrement ? Oui / Non

Si oui, entrer un nombre ou un pourcentage d'employés pratiquant régulièrement le covoiturage.

Nombre d'employés habitant à Monaco : il s'agit du nombre équivalent temps plein travaillant dans votre entité, incluant le/la dirigeant(e) habitant à Monaco.

Avez-vous des informations précises sur les modes de transport de vos employés ? Oui / Non

Si oui, vous avez le choix entre indiquer le pourcentage OU le nombre d'employés utilisant chacun des modes suivants : Voiture, Voiture hybride, Voiture électrique, 2 roues, 2 roues hybrides, 2 roues électriques, Bus, Train, Vélo / Marche.

Faire cela pour les employés habitant à Monaco d'une part, et les employés habitant hors de Monaco d'autre part.

Si un employé utilise plusieurs modes de transport, considérez qu'il utilise uniquement le mode majoritaire.

Attention, le total des pourcentages doit faire 100, et le total du nombre doit correspondre aux bons totaux de nombre d'employés entrés précédemment.

Exemple :

Pour une entreprise de 4 employés qui utilisent les modes de transport suivants pour leurs trajets domicile-travail :

- 2 employés utilisent la voiture tous les jours
- 1 employé utilise le vélo 4 jours sur 5 - nous considérerons qu'il utilise uniquement le vélo
- 1 employé utilise la voiture sur le début de son trajet puis le train - nous considérerons qu'il utilise uniquement le train

Le tableau sera rempli comme suit :



- Voiture : 50%
- 2 roues : 0%
- Bus : 0%
- Train : 25%
- Marche / Vélo : 25%

Déplacements professionnels (hors véhicules d'entreprise) :

Indiquer le **nombre d'allers-retours** réalisés par l'ensemble des employés par an pour chacun des modes de transport suivants : Avion (Europe), Avion (hors Europe), Train, Voiture / Taxi, 2 roues.

Préciser pour chaque mode de transport le nombre d'allers-retours réalisés par an pour tous les employés (et non pas la distance). Cela concerne les déplacements professionnels qui ne sont pas réalisés avec les véhicules de la flotte de l'entreprise. Attention : si deux collaborateurs prennent le même train aller-retour vous devez compter cela comme 2 allers-retours !

Véhicules de société :

- Distance parcourue par an par les véhicules légers thermiques (km)
- Distance parcourue par an par les véhicules légers hybrides (km)
- Distance parcourue par an par les véhicules légers électriques (km)
- Distance parcourue par an par les 2 roues thermiques (km)
- Distance parcourue par an par les 2 roues électriques (km)
- Distance parcourue par an par les 2 roues hybrides (km)
- Distance parcourue par an par tous les véhicules spéciaux (km)

Les véhicules légers sont les voitures et les petits véhicules utilitaires. Les véhicules spéciaux sont tous les autres véhicules (poids lourds, engins de chantiers, etc.).

Déchets

Les entreprises génèrent potentiellement une quantité importante de déchets dans le cadre de leurs activités. Le traitement de ces déchets est responsable d'émissions de gaz à effet de serre, lors de leur collecte, de leur incinération ou de leur enfouissement. C'est pourquoi il



est important de chercher à réduire nos déchets à la source, en particulier le plastique. Quand il est impossible de les éviter, réaliser le tri des déchets permet de les recycler et ainsi de limiter le recours à de nouvelles matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre en les incinérant.

Déchets produits :

Triez-vous vos déchets ? Oui / Non

Connaissez-vous la quantité de déchets que vous produisez par semaine (par type de déchets) ? Oui / Non

- Si oui et si vous triez vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine pour chacun des types suivants :
 - Ordures ménagères (et assimilés),
 - Papiers, cartons, plastiques,
 - Verre
- Si oui et vous ne triez pas vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine

Pour vous aider à remplir les quantités de déchets produites, voici quelques ordres de grandeurs :

- Un sac poubelle de 100L d'ordures ménagères pèse environ 6 kg
 - Un sac poubelle de 100L de déchets recyclables (papiers/cartons/plastiques) pèse environ 4kg
 - Une bouteille en verre pèse environ 0,5 kg
- Si vous répondez non, des ratios moyens seront utilisés



Energie

Ce secteur concerne les consommations d'énergie des bâtiments, et les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées à la combustion du fioul, du gaz naturel ou à l'électricité utilisés pour le chauffage et pour la production d'eau chaude. Ce secteur représente 30% des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Baisser l'hiver d'1°C la température de votre bâtiment permet d'économiser 7% de votre consommation d'énergie et l'équivalent en émissions de gaz à effet de serre !

Si vous avez plus d'un bâtiment vous pouvez les ajouter les uns à la suite de l'autre dans le bilan carbone, en remplissant l'ensemble des informations énergétiques pour chacun.

Bâtiment :

Surface de vos locaux - il s'agit de la surface de vos bureaux ou de vos locaux tertiaires en mètres carrés.

Afin de calculer l'impact carbone de vos consommations énergétiques, veuillez svp nous indiquer le pays dans lequel se situe ce bâtiment : Monaco / France / Italie

Electricité :

Connaissez-vous la consommation annuelle totale d'électricité de ce bâtiment (incluant l'électricité photovoltaïque autoconsommée, s'il y en a)? Oui / Non

Si oui, entrer la consommation énergétique annuelle en kWh dans le champ proposé.

Chauffage :

Connaissez-vous le mode de chauffage pour ce bâtiment ? Oui / Non

Si oui, choisissez votre mode de chauffage parmi les choix suivants : Electricité, Gaz, Fioul, Réseau chaud/froid. Si vous en utilisez plusieurs pour ce bâtiment, choisissez le mode couvrant la plus grande surface.

Si gaz, fioul ou réseau chaud/froid, connaissez-vous la consommation énergétique annuelle de chauffage pour ce bâtiment ? Oui / Non

Si oui, entrer la consommation énergétique annuelle en kWh dans le champ proposé. Pour votre information, 1 litre de fioul ou 1 m3 de gaz naturel équivaut à 10,4 kWh.



Climatisation :

Utilisez-vous la climatisation ? Oui / Non

Les appareils de froid (climatiseur, réfrigérateur, congélateur...) consomment de l'électricité, mais ces équipements fonctionnent surtout grâce à des fluides frigorigènes qui sont de très puissants gaz à effet de serre. Les émissions estimées ici sont celles dues aux fuites de ces gaz.

Production d'énergie photovoltaïque :

Avez-vous installé un système de panneaux solaires photovoltaïques ? Oui / Non

Est-ce que vous autoconsomez votre électricité ? Oui / Non. Il s'agit ici d'indiquer si l'électricité photovoltaïque est utilisée directement pour alimenter vos propres bureaux (autoconsommation), ou si celle-ci est réinjectée dans le réseau d'électricité.

Si oui, vous avez un système d'installé, connaissez-vous la production annuelle d'électricité de vos panneaux solaires photovoltaïques (en kWh) ? Oui / Non

Si oui, indiquez la production annuelle d'électricité de vos panneaux solaires photovoltaïques (en kWh)

Si non, indiquez la surface de panneaux solaires photovoltaïques installés sur ce bâtiment (en m²)

Pour toute question, n'hésitez pas à écrire à l'équipe du Pacte National à pnte@gouv.mc